



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

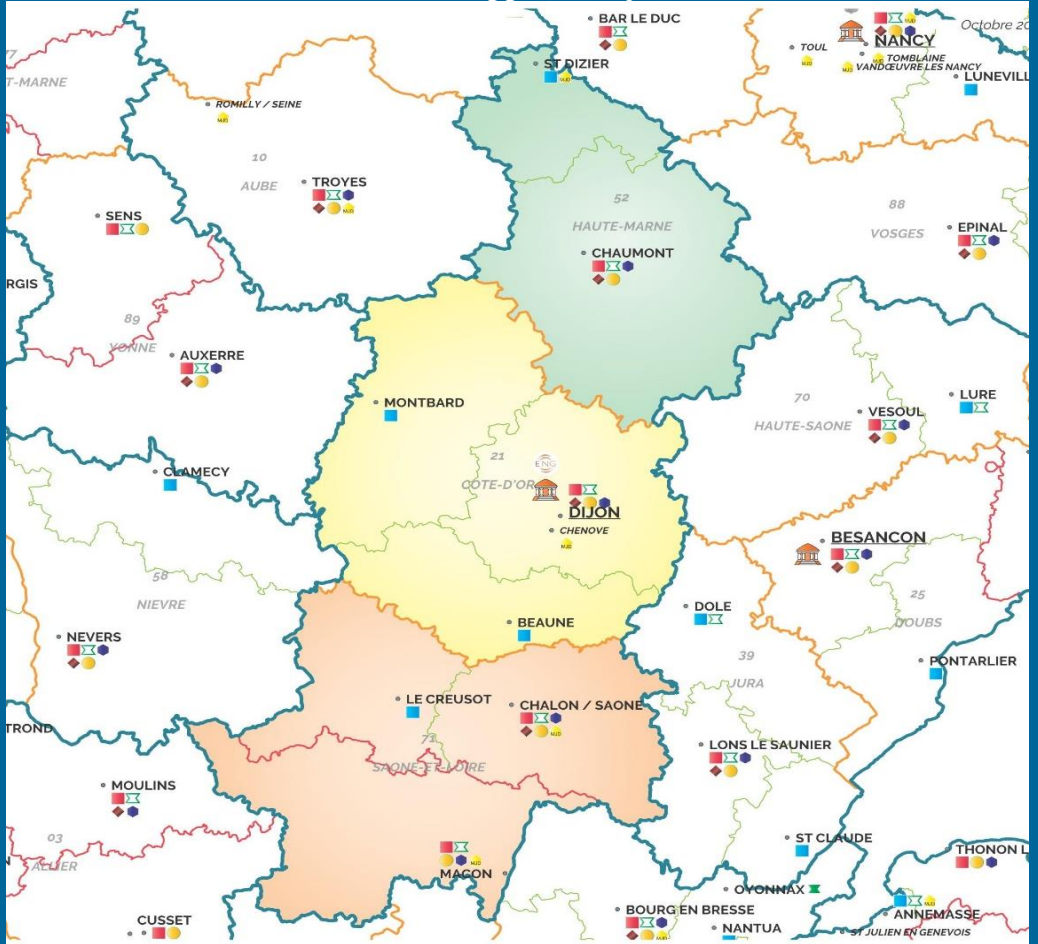
# Cour d'appel de Dijon



COMPTE RENDU D'ACTIVITE

2021

# Carte du ressort de la cour d'appel de Dijon au 31 décembre 2021



- |  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | Cour de cassation                                 |  | Tribunal de commerce                                   |
|  | Jurisdiction inter régionale spécialisée          |  | Tribunal mixte de commerce                             |
|  | Cour d'appel                                      |  | Tribunal judiciaire à compétence commerciale           |
|  | Chambre détachée de cour d'appel                  |  | Tribunal de première instance à compétence commerciale |
|  | Tribunal supérieur d'appel                        |  | Grefre détaché   |
|  | Cour d'assises                                    |  | Bureau foncier   |
|  | Tribunal criminel                                 |  | Maison de Justice et du Droit                          |
|  | Tribunal judiciaire                               |  | Ecole nationale de la magistrature                     |
|  | Tribunal de première instance                     |  | Ecole nationale des greffes                            |
|  | Section détachée de tribunal de première instance |  | Localisation de la commune                             |
|  | Tribunal pour enfants                             |  | Limite de ressort d'une cour d'appel                   |
|  | Section détachée de tribunal pour enfants         |  | Limite de ressort d'un tribunal judiciaire             |
|  | Tribunal de proximité                             |  | Limite de ressort d'un tribunal de proximité           |
|  | Conseil des prud'hommes (greffe non fusionné)     |  | Limite de ressort d'un département                     |
|  | Conseil des prud'hommes (greffe fusionné)         |  |  |
|  | Tribunal du travail                               |  |  |

*En cas de nécessité, se référer au Code de l'organisation judiciaire*

# EFFECTIF REEL

Au 31 décembre 2021

## COUR D'APPEL JURIDICTION

Magistrats de la cour :	Siège : <b>27 (dont 6 placés)</b> Parquet général : <b>8 (dont 2 placés)</b>
Agents de la cour :	<b>32</b>
Agents du service administratif régional (SAR):	<b>51 (dont 11 placés)</b>

## TRIBUNAL JUDICIAIRE ET TRIBUNAL DE PROXIMITÉ

	SIEGE	PARQUET	PERSONNELS
<b>CHALON</b>	20	7	75
<b>CHAUMONT</b>	11	5	45
<b>DIJON</b>	27	9	119
<b>MACON</b>	12	4	47
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>25</b>	<b>286</b>

## AUTRES PERSONNELS CONCOURANT AU FONCTIONNEMENT DES JURIDICTIONS

Juristes assistants :	<b>13</b> (dont 5 « justice de proximité »)
Assistants de justice :	<b>18</b>
Magistrats à titre temporaire :	<b>7</b>
Magistrats honoraires :	- <b>4</b> exerçant des fonctions juridictionnelles - <b>2</b> exerçant des fonctions non juridictionnelles
Réservistes judiciaires sur le ressort :	<b>1</b> directeur de greffe et <b>3</b> greffiers
Contractuels A et B « Justice de proximité »	- <b>7 A</b> chargés de mission - <b>11 B</b>
Agents temporaires A et C « Justice de proximité »	- <b>2 A</b> - <b>8 C</b>

TOTAL MAGISTRATS : **130**

TOTAL AGENTS : **369**

TOTAL AUTRES : **76**

# ACTIVITE CIVILE

## CHAMBRE SOCIALE – DROIT DU TRAVAIL – POLE SOCIAL – PROTECTION SOCIALE durée moyenne de traitement en 2021 : 24,6 mois

		Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours	
<b>2019</b>	Chambre sociale	<b>600</b>	<b>765</b>	<b>1 131</b>	<b>1 630</b>
	Pôle social	<b>299</b>	<b>335</b>	<b>499</b>	
<b>2020</b>	Chambre sociale	<b>387</b>	<b>521</b>	<b>1 000</b>	<b>1 464</b>
	Pôle social	<b>209</b>	<b>242</b>	<b>464</b>	
<b>2021</b>	Chambre sociale	<b>557</b>	<b>691</b>	<b>866</b>	<b>1458</b>
	Pôle social	<b>308</b>	<b>180</b>	<b>592</b>	

L'activité de la chambre sociale retrouve en affaires nouvelles un niveau d'activité équivalent à celui de 2019. Le taux de couverture est égal à 100%.

La baisse du nombre des dossiers terminés par rapport à 2019 trouve son origine dans le départ à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 du président de la chambre sociale (M. Philippe HOYET) qui n'a été remplacé qu'à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2021 par M. Olivier MANSION. Un nouveau conseiller M. Rodolphe UGUEN-LAITHIER est venu compléter la chambre à la même date.

## CHAMBRES CIVILE ET COMMERCIALE durée moyenne de traitement en 2021 : 18,4 mois

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours
<b>2019</b>	<b>939</b>	<b>951</b>	<b>1 308</b>
<b>2020</b>	<b>692</b>	<b>732</b>	<b>1 268</b>
<b>2021</b>	<b>969</b>	<b>1012</b>	<b>1 225</b>

## CHAMBRE DE LA FAMILLE durée moyenne de traitement en 2021 : 13,3 mois

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours
<b>2019</b>	<b>649</b>	<b>591</b>	<b>526</b>
<b>2020</b>	<b>495</b>	<b>395</b>	<b>626</b>
<b>2021</b>	<b>532</b>	<b>602</b>	<b>556</b>

L'activité de la chambre civile et commerciale a retrouvé en 2021 son niveau de 2019, l'activité 2020 ayant été marquée par le mouvement de protestation des avocats et la crise de la Covid.

La forte augmentation des dossiers terminés doit être soulignée entraînant une baisse du stock d'environ 100 dossiers sur 2 années. Le taux de couverture reste depuis 3 années supérieur à 100 %

S'agissant de la chambre de la famille, le nombre des affaires terminées a augmenté (+52%). Le taux de couverture s'élève à 113% et est en forte augmentation par rapport aux années 2019 et 2020.

L'année 2021 a vu le départ de Mme Catherine LATHÉLIER-LOMBARD, présidente de la chambre de la famille, et son remplacement en septembre 2021 par M. Frédéric PILLOT.

## CHAMBRE DES MINEURS

### CHAMBRE DES MINEURS ASSISTANCE EDUCATIVE

durée moyenne de traitement en 2021 : 8,8 mois

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours
<b>2019</b>	<b>182</b>	<b>176</b>	<b>97</b>
<b>2020</b>	<b>179</b>	<b>135</b>	<b>141</b>
<b>2021</b>	<b>154</b>	<b>178</b>	<b>117</b>

# ACTIVITES DES CONCILIATEURS

Nombre de conciliateurs au 31/12/2021 : **41**

Nombre de RDV / entretiens : **4 012**

Nombre d'affaires traitées : **2 399**

Nombre d'affaires résolues : **1214 soit 50,60%**

Nombre d'affaires non résolues : **1185 dont :**

**-559 : sans suite-carence**

**-626 : échec de la conciliation**

La liste des conciliateurs est disponible auprès des accueils des juridictions et sur le site internet de la cour <https://www.cours-appel.justice.fr/dijon>.

## LES MEDIATEURS

Nombre de médiateurs : **98**

Personnes physiques : **86**

Personnes morales : **12**

Dont **47** médiateurs en matière familiale

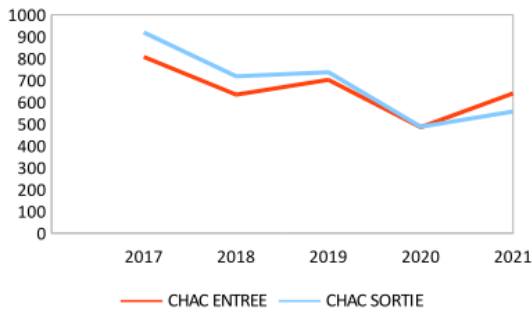
La liste des médiateurs est disponible auprès des conseils départementaux et de l'accès au droit (CDAD) et des Maisons de la justice et du droit (MJD) et sur le site internet de la cour <https://www.cours-appel.justice.fr/dijon>.

# ACTIVITE PENALE

## CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS

	Affaires nouvelles	Arrêts et ordonnances rendus	Affaires en cours	Taux de couverture
<b>2019</b>	<b>707</b>	<b>737</b>	<b>237</b>	<b>104.99%</b>
<b>2020</b>	<b>485</b>	<b>487</b>	<b>266</b>	<b>100.41%</b>
<b>2021</b>	<b>640</b>	<b>557</b>	<b>349</b>	<b>87,03%</b>

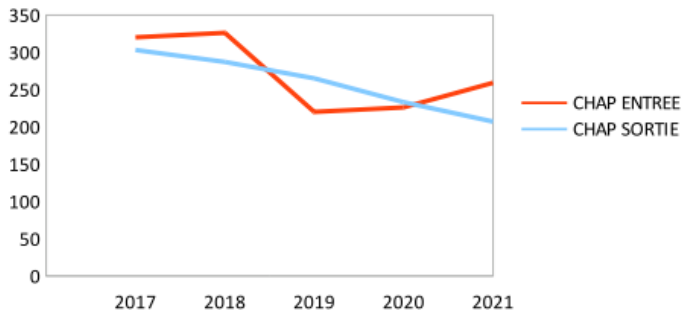
Chambre des appels correctionnels



## CHAMBRE DE L'APPLICATION DES PEINES

	Affaires nouvelles	Arrêts et ordonnances rendus	Affaires en cours	Taux de couverture
<b>2019</b>	<b>220</b>	<b>265</b>	<b>37</b>	<b>120.45%</b>
<b>2020</b>	<b>226</b>	<b>233</b>	<b>34</b>	<b>103.10%</b>
<b>2021</b>	<b>259</b>	<b>207</b>	<b>86</b>	<b>79,92%</b>

Chambre de l'application des peines



- La diminution du taux de couverture pour l'année 2021 s'explique par le départ à la retraite de M. de CHARRY, président de la chambre des appels correctionnels et de l'application des peines, non compensé pendant 4 mois, ce qui a conduit à un allègement du nombre d'audiences.
- Au 1<sup>er</sup> septembre 2021, M. Jean-Marc CATHELIN a pris la présidence de la chambre pénale.

### POURVOIS EN CASSATION

	Nombre de décisions	Nombre de pourvois	Pourcentage
<b>2018</b>	<b>1 005</b>	<b>127</b>	<b>12,64%</b>
<b>2019</b>	<b>1 002</b>	<b>86</b>	<b>8,58%</b>
<b>2020</b>	<b>720</b>	<b>54</b>	<b>7,50%</b>
<b>2021</b>	<b>764</b>	<b>75</b>	<b>9,82%</b>

### CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

	Affaires nouvelles	Décisions clôturant l'instance	Affaires en cours
<b>2019</b>	<b>452</b>	<b>451</b>	<b>35</b>
<b>2020</b>	<b>470</b>	<b>455</b>	<b>50</b>
<b>2021</b>	<b>543</b>	<b>520</b>	<b>73</b>

Le taux de couverture en 2021 (rapport dossiers entrés/dossiers sortis) s'élève à 95,76%, soit un taux similaire à celui de 2020.

Comme pour l'année 2020, le contentieux de la détention représente les 2/3 des décisions rendues par la chambre de l'instruction.

Le reste de l'activité de la chambre de l'instruction est constitué par l'examen :  
de demandes d'actes suite au refus des juges d'instruction,  
de contestations de mesures de saisies,  
de demandes de nullité d'actes.

624 arrêts ou ordonnances ont été rendus en 2021.



## L'examen des dossiers d'irresponsabilité devant la chambre de l'instruction

En vertu des articles 706-119 et suivants du code de procédure pénale, la chambre de l'instruction de la cour d'appel peut être saisie uniquement par un juge d'instruction pour statuer sur l'éventuelle irresponsabilité pénale d'un mis en examen.

	2019	2020	2021
Saisines	4	2	7

Une fois saisie, elle organise dans des délais contraints (6 mois pour un crime, 4 mois pour un délit) un procès public fonctionnant sur un mode procédural quasi identique à celui de la cour d'assises mais sans la présence de jurés.

Après avoir examiné si les faits sont constitués et peuvent être imputés à la personne mise en examen, elle retient alors la qualification pénale appropriée (coups et blessures, meurtre, assassinat...).

Ensuite, elle se prononce au vu d'une ou plusieurs expertises psychiatriques sur l'irresponsabilité pénale prévue à l'article 122-1 du code pénal disposant que *"n'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuro-psychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes."*

Sur les sept dossiers examinés en 2021, les experts psychiatres ont retenu pour les 7 mis en examen une schizophrénie, voire une schizophrénie paranoïde à savoir une pathologie psychiatrique dangereuse non curable, améliorable avec des individus présentant une résistance au traitement ayant besoin d'un suivi à vie et pour certains en institution dans la mesure où l'hôpital psychiatrique disposera des moyens matériels et humains suffisants.

Les victimes de ces personnes déclarées irresponsables étaient soit des parents, soit des voisins, soit des membres des forces de l'ordre (5 gendarmes en 2021).

La chambre de l'instruction, lorsqu'elle déclare irresponsable le mis en examen, peut prononcer son admission en établissement psychiatrique et prononcer seulement l'une des 6 mesures de sûreté prévues à l'article 706-136 du code de procédure pénale.

Une fois la décision placée par la chambre d'instruction, la personne déclarée irresponsable pénalement est sous la seule responsabilité du pouvoir médical quant à la durée de son séjour en hôpital psychiatrique et au respect de son traitement.

Actuellement, un projet de loi est en discussion au parlement pour modifier le dispositif actuel.

## CHAMBRE DES MINEURS A COMPETENCE PENALE

	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires en cours
<b>2019</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>16</b>
<b>2020</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>12</b>
<b>2021</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>16</b>

### La réforme du code de justice pénale des mineurs

Cette réforme est entrée en vigueur le 30 septembre 2021.

S'est ouverte, à compter de cette date, une période de transition au cours de laquelle cohabitent les anciennes procédures initiées sous le régime de l'ordonnance du 2 février 1945 et la nouvelle procédure relevant du code de justice pénale des mineurs.

Pour intégrer dans les meilleures conditions la mise en œuvre de cette réforme, les juridictions se sont fortement investies en mettant en place des plans d'apurement des stocks de dossiers relevant de l'ancienne procédure, afin de limiter la durée de cette phase transitoire.

Cette réforme qui a pour objectif de rendre la procédure plus rapide et plus efficace et d'améliorer la prise en charge des mineurs, prévoit notamment un jugement des affaires correctionnelles en trois étapes, avec un jugement sur la culpabilité, suivi d'une période de mise à l'épreuve éducative encadrée dans des délais et un jugement sur la sanction.

La cour d'appel a également pris les mesures pour traiter les procédures issues du CJPM, la cour pouvant être saisie, s'agissant d'un même dossier, tant de l'appel portant sur la culpabilité que de l'appel du jugement prononçant la sanction.

# COURS D'ASSISES DU RESSORT

## 1<sup>er</sup> ressort et appel

### COTE D'OR

	Arrêts rendus		Affaires en cours	
	1 <sup>er</sup> ressort	Appel	1 <sup>er</sup> ressort	appel
<b>2019</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>2020</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>2021</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>

### SAONE-ET-LOIRE

	Arrêts rendus		Affaires en cours	
	1 <sup>er</sup> ressort	Appel	1 <sup>er</sup> ressort	appel
<b>2019</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>2020</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>3</b>
<b>2021</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>1</b>

### HAUTE-MARNE

	Arrêts rendus		Affaires en cours	
	1 <sup>er</sup> ressort	Appel	1 <sup>er</sup> ressort	appel
<b>2019</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>2020</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>2021</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

Nombre total de jours d'assises :	<b>149,5</b>
Nombre de personnes jugées :	<b>45</b>
Nombre d'arrêts rendus (ressort) :	<b>28</b>
Nombre de dossiers en stock :	<b>31</b>

En 2021, 28 dossiers criminels pour les 3 cours d'assises. Parmi, ces dossiers :

- 13 concernaient des viols et agressions sexuelles soit 46% des dossiers ;
- 9 concernaient des meurtres, assassinats ou tentatives de meurtre et d'assassinat, ainsi que des actes de torture ou de barbarie avec arme soit 32% des dossiers ;
- 3 étaient relatifs à des violences volontaires ayant entraîné la mort ou ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente, soit 11% des dossiers ;
- 3 concernaient des vols à main armée, soit 11% des dossiers.

# JUSTICE DE PROXIMITÉ

Après la mise en place de la justice de proximité pénale, Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, a décidé, par une dépêche du 4 mai 2021, de mobiliser de nouveaux moyens pour soutenir la justice civile de proximité pour la rendre plus accessible, lisible et efficace.

Dans le cadre de cette priorité, un plan d'action spécifique a été mis en place avec pour objectifs :

- ✓ d'accompagner la résorption des stocks en matière civile ;
- ✓ de renforcer la justice civile de proximité plus particulièrement sur les contentieux sociaux, des affaires familiales et de la protection.

Les tribunaux judiciaires (TJ) du ressort de la cour ont bénéficié au titre des recrutements 2020 - 2021 de la création de 33 postes, dont 18 en 2021, à savoir :

- 5 postes de juristes assistants (TJ Dijon : 3, TJ Chalon-sur-Saône : 1, TJ Mâcon : 1)
- 7 postes de contractuels A chargés de mission (TJ Dijon : 3, TJ Chalon-sur-Saône : 2, TJ Chaumont : 1, TJ Mâcon : 1)
- 11 postes de contractuels B (TJ Dijon : 5, TJ Chalon-sur-Saône : 3, TJ Mâcon : 1 et TJ Chaumont : 2)
- 10 postes d'agents temporaires A et C (TJ Dijon : 2, TJ Chalon-sur-Saône : 3, TJ Mâcon : 2 et TJ Chaumont : 3)

12 de ces emplois sont ciblés sur la justice pénale de proximité, 16 sur la justice civile de proximité, 3 sur la lutte contre les violences intra-familiales et 2 sont partagés sur ces trois missions.

La cour d'appel ne bénéficie pas du recrutement au titre de la justice de proximité.

Grâce à un investissement majeur tant des juridictions que du service administratif régional, tous ces emplois ont été pourvus au 31 décembre 2021.

Si le recrutement de contractuels permet d'apporter en matière civile une aide aux magistrats et aux fonctionnaires de greffe, les effets de ces recrutements ne sont pas immédiats, puisqu'il convient d'assurer la formation de ces nouveaux agents et que leur action, notamment s'agissant des stocks, ne peut produire des effets que sur la durée.

\*\*\*

En matière pénale pour l'année 2021, 3.759 réponses pénales ont été traitées en proximité hors les murs des tribunaux judiciaires.

# La cour d'appel en travaux



Les bâtiments du service administratif interrégional judiciaire, bâchés depuis l'été 2020, ont été dévoilés à l'occasion des journées européennes du patrimoine 2021



Évoluant désormais sur la rue du palais jusqu'à la rue Bouhier, les opérations se poursuivent avec la reprise des toitures, des changements importants de pierres dégradées par le temps, la restauration ou le changement des menuiseries selon leur état et leur intérêt patrimonial, concomitamment à la reprise des sculptures et ornements des façades de l'ancien « bureau des finances et chambre du domaine du duché de Bourgogne », ainsi que de la façade historique principale dont la « porte Sambin ».



Découverte : des vestiges d'une ancienne chapelle aux décors peints datant vraisemblablement du XIII<sup>e</sup> siècle au droit du vestige d'un ancien lavabo liturgique situé dans une cour intérieure de la cour d'appel



[YouTube - restauration de la cour d'appel de Dijon](#)

# MOYENS BUDGETAIRES 2021

## Ressort de la cour

### Programme 166

✓	Fonctionnement courant	5.061.464,63 €
✓	Frais de justice	5.967.849,79 €

### Programme 101

✓	Aide juridictionnelle	197 143,19 €
✓	CDAD	107 699,29 €
✓	Les associations pénales	443 359,00 €
✓	Les associations civiles	160 341,71 €

**Soit un total pour le Programme 101 de 908 543,19 €**

## Et pour 2022

### De nombreuses réformes à mettre en œuvre :

- la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire,

- la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 qui étend les compétences du JLD en matière de contrôle de mesures d'isolement et de contention des patients hospitalisés sans consentement,

- la loi n° 2021-403 du 8 avril 2021 tendant à garantir le droit au respect de la dignité en détention,

- l'open data des décisions judiciaires.





# cour d'appel

**8 rue Amiral Roussin  
BP 33432  
21034 DIJON Cedex**

**03 80 44 61 00**

**<https://www.cours-appel.justice.fr/dijon>**